

Objet : Accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne relatif aux programmes d'immersion linguistique : appel à projets 2003

- A Messieurs les Gouverneurs des Provinces wallonnes,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres des Villes et Communes wallonnes,
- Aux Pouvoirs de tutelle de ces Villes et Communes,
- Aux Pouvoirs Organisateur d'établissements d'enseignement secondaire subventionnés par la Communauté française en Région wallonne,
- Aux Directions d'écoles secondaires subventionnées par la Communauté française en région wallonne,
- Aux Directions d'écoles secondaires de la Communauté française en Région wallonne,

Références :

POUR INFORMATION :

- A la Fédération des écoles libres subventionnées indépendantes,
- Au Conseil permanent de l'enseignement officiel neutre subventionné,
- Au Secrétariat général de l'enseignement catholique,
- Aux membres du service d'Inspection,
- Aux membres du service de Vérification,
- Aux syndicats du personnel enseignant,
- Aux Associations de Parents.
- A la Direction générale de l'économie et de l'emploi de la Région wallonne

Autorité : Ministre **Signataire** : Pierre HAZETTE

Nombre de pages : texte : **9**

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

L'ouverture européenne est déjà une réalité dans de nombreux établissements scolaires mais nous devons profiter davantage de notre proximité avec les communautés flamande et germanophone, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Irlande. Nous devons développer le partenariat entre établissements scolaires en promouvant des échanges éducatifs.

C'est pourquoi, je souhaite vivement que les équipes éducatives de nos établissements se mobilisent pour concevoir et mettre en œuvre des projets de jumelage de classe et les invite à tirer tout le profit des technologies de l'information et de la communication. Celles-ci et leurs applications multimédia peuvent être intégrées dans les cours de langues vivantes. Les possibilités ne manquent pas.

La consultation des sites scolaires présents sur Internet révèle qu'à l'étranger aussi des établissements scolaires sont à la recherche de partenaires. Des équipes éducatives sont mobilisées autour de projets structurés.

Si nous voulons nous intégrer dans ces échanges, il est indispensable qu'un projet disciplinaire soit élaboré école par école et réponde aux questions : Que voulons-nous obtenir en terme de pratique d'une langue étrangère ? Comment pouvons-nous y parvenir ? Autrement dit, il faut définir un projet, se fixer des objectifs et se mettre d'accord sur les modalités d'organisation.

Ceci déterminé, enseignants et élèves seront à même :

- de se mettre au travail et rechercher sur Internet l'établissement qui a un projet compatible ;
- d'établir les contacts par e-mail ou vidéo-conférence ;
- d'apprendre à connaître les autres, à échanger des expériences et à découvrir une autre culture;
- de se fixer un échéancier et
- de préparer l'échange qui sera l'aboutissement du projet.

Rappelons-le : les programmes d'échanges linguistiques visent principalement à permettre à des groupes d'élèves d'utiliser les langues dans des situations de la vie courante liées à des apprentissages scolaires. Ils ont également pour objectif de favoriser la communication entre les différentes communautés et permettent aux élèves concernés de découvrir un autre art de vivre au sein d'une famille où les attend un correspondant apprenant le français.

Les accords de coopération conclus entre la Communauté française et la Région wallonne, les 22 juin et 4 juillet 2000, ont créé un Fonds permettant de financer des programmes d'immersion linguistique réservé aux écoles bénéficiaires des discriminations positives. Toutefois, le présent appel à projets reste ouvert aux autres écoles. Dans ce cas, les projets seront sélectionnés en tenant compte des critères qui ont servi à classer les établissements en discrimination positive.

Par immersion linguistique totale ou partielle, il convient d'entendre ici toute expérience qui met un certain nombre d'élèves dans un « bain linguistique » notamment à l'occasion :

- de stages ou voyages d'étude en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou dans un pays étranger ;
- d'échanges de classes et/ou de professeurs avec des établissements scolaires de ces communautés ou de ces pays ;
- d'échanges culturels et/ou d'expériences de type culturel dans la langue cible;
- d'interventions de locuteurs naturels (native speakers) dans les écoles ;
- de toute autre action visant à favoriser l'apprentissage des langues en immersion ou en simulation d'immersion.

Les programmes visés ci-dessus pourront notamment s'inscrire dans le cadre du programme SOCRATES (Comenius).

Il va de soi que les visites d'un jour, les voyages touristiques et les rencontres occasionnelles ne répondent pas aux critères d'une action d'immersion. Par contre, les activités de préparation, les actions de renforcement de la langue concernée et l'exploitation des données recueillies lors du séjour font partie intégrante du projet.

Dans chaque projet, on veillera à ce qu'il existe une adéquation entre les langues étrangères apprises par le groupe d'étudiants bénéficiaire, la langue pratiquée dans le pays visité et les matières prévues dans les programmes scolaires.

Vous êtes invités à rentrer pour le **4 avril 2003 au plus tard** les projets pour l'année 2003-2004 en complétant le dossier annexé à la présente circulaire. Les services d'inspection et d'animation pédagogique sont à votre disposition pour vous aider utilement à mettre sur pied un tel projet.

En consultant le site www.ministre.pierre.hazette.org à la rubrique Circulaires – Année scolaire 2002-2003 – circulaires ministérielles, vous trouverez le vade mecum des échanges linguistiques proposé par le Fonds Prince Philippe, un lexique de la pédagogie de l'échange et de la rencontre, les adresses à retenir ainsi qu'une liste d'écoles à la recherche de partenaires.

Un établissement scolaire concerné peut introduire plusieurs projets s'ils concernent des groupes d'étudiants différents.

Les critères de sélection des projets concerneront notamment :

- la réalité d'un profit linguistique pour les élèves concernés ;
- la qualité pédagogique du projet et son caractère innovant, notamment au niveau linguistique ;
- la transparence des coûts et l'élaboration rigoureuse de la budgétisation du projet ;
- le nombre d'élèves participant au projet ;
- l'encadrement ;
- les actions qui étayent le projet.

Tout séjour en immersion linguistique sera assimilé à la fréquentation scolaire classique en ce qui concerne la régularité des études et notamment pour l'homologation des diplômes moyennant, le cas échéant, la mise en œuvre par le chef d'établissement des dispositions particulières reprises notamment dans les circulaires suivantes :

- Echanges dans l'enseignement secondaire, circulaire du 3 juin 93, réf. JD/VHR-mtp/93 ;
- Modalités d'organisation des stages en entreprises, circ. du 7/10/99, réf. A/99/22.

Les projets doivent être introduits pour **le 4 avril 2003 au plus tard** à l'adresse suivante :

Direction Générale de l'enseignement obligatoire
Fonds d'organisation de programmes d'immersion linguistique
Madame Sylvie DESHPANDE
Cité administrative de l'Etat – 5^{ème} étage
Boulevard Pachéco 19 – Boîte 0
1010 - BRUXELLES

Dans l'espoir que vous mettez à profit la chance que peut être ce fonds, je vous prie de me croire, Madame, Monsieur,

votre dévoué,

Pierre HAZETTE

Personne contact pour tout renseignement complémentaire :

Catherine Moreau
Cabinet du Ministre Pierre Hazette
Tél : 02 213 17 26

Dossier d'introduction d'un projet « immersion linguistique » Appel 2003

(Veuillez numérotter les pages et apposer sur chacune le cachet de l'établissement)

1. Nom de l'établissement

Téléphone : Fax : Email :

Nom et prénom du Chef d'établissement :

Pouvoir organisateur :

Téléphone : Fax : Email :

2. Siège et/ou implantation concerné(e)s par le projet

Siège de l'établissement :

Adresse :

CP : Localité :

Implantation de l'établissement :

Adresse :

CP : Localité :

3. Intitulé et thème du projet

Intitulé :

Langue cible :

Type de projet : stage(s) ou voyage(s) d'étude en Communauté flamande, germanophone ou dans un pays étranger, échange(s) de classes ou de professeurs, échange(s) culturel(s), expériences culturelles dans la langue cible, intervention(s) d'un « native speaker », autre(s) action(s) visant à favoriser l'apprentissage de langues en immersion (à préciser)

4. Responsable pédagogique du projet

Nom / prénom :

Fonction :

Téléphone : Fax : Email :

5. Informations détaillées sur le projet proposé ¹

Description :

Objectifs :

Résultats escomptés :

Critères d'évaluation des résultats au terme du projet :

¹ Dressez ici une synthèse que vous développerez, pour chacun des points, dans une annexe

6. Nombre de participants

Nombre potentiel de jeunes de votre établissement participant au projet

Année(s) d'études :	Nombre d'élèves participants :	Option groupée (pour l'ens. TQ / P)
.....
.....
.....

Personnel éducatif concerné :

Nom / prénom :

Fonction :

.....
.....

.....
.....

7. Planification du projet

Action

Date

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

8. Etablissement(s) d'enseignement impliqué(s) dans le projet

(dans le cadre de stages ou d'échanges avec des établissements d'enseignement en Communauté flamande, germanophone ou à l'étranger, veuillez indiquer les coordonnées de(s) établissement(s) partenaire(s))

Nom de l'établissement :

Adresse :

CP : Localité :

Pays :

9. Partenaires autres qu'établissement(s) d'enseignement

Identification du partenaire :

Adresse :

CP : Localité :

Pays :

10. Financement du projet

Bénéficiez-vous d'une source de financement complémentaire pour le présent projet (ex. :Comenius) ? : OUI / NON

Si oui,

1. indiquez l'origine du financement et joindre une copie de la décision de l'instance concernée :
2. complétez la colonne 3 de l'annexe 1

11. Actions et budgétisation du projet

Cette rubrique doit être développée conformément à l'annexe n°1

Il convient pour chaque action de ventiler les coûts, en francs belges et en euros, par types de dépenses :

- coûts en personnel
- coûts en mobilité (frais de transport, de séjour et autres frais afférents)
- coûts de préparation
- coûts organisationnels
- autres coûts (à préciser)

Approbation (Date, nom et signature)

Responsable du P.O.
(uniquement pour l'enseignement subventionné)

Chef d'établissement

Responsable pédagogique

Annexe 1 au dossier d'introduction d'un projet d'immersion linguistique : budget

(Veuillez numéroter les pages et apposer sur chacune le cachet de l'établissement)

Colonne 1 Actions prévues couvrant, le cas échéant, les phases avant, pendant et après les activités envisagées dans le cadre du projet	Colonne 2 Coûts en euros à charge du Fonds d'immersion linguistique	Colonne 3 Coûts en euros pris éventuellement en charge par une autre instance
Total :		

Coût total du projet
En euros

--

Annexe 2

Instructions relatives à la manière de compléter et de transmettre le dossier d'introduction du projet.

- 1. Le dossier doit être, de préférence, dactylographié ;**
- 2. Les établissements peuvent obtenir le téléchargement des formulaires relatifs au dossier d'introduction du projet sur le site www.ministre.pierre.hazette.org à la rubrique « circulaires ».**

Le dossier complété de cette manière (sans apporter de modifications aux différents cadres prévus) doit être

- 1) envoyé par e-mail à sylvie.deshpande@cfwb.be**
- 2) imprimé et soumis à la signature des responsables avant l'envoi par la poste à**

**Direction Générale de l'enseignement obligatoire
Fonds d'organisation de programmes d'immersion linguistique
Madame Sylvie Deshpande
Cité administrative de l'Etat, 5^{ème} étage
Boulevard Pachéco 19, boîte 0
1010 Bruxelles**